

- 314 Actions éducatives et de formation en faveur des jeunes

**314 - Actions éducatives et formation en faveur des jeunes
Propositions financières Budget Primitif 2016**

Rapport n° CD/2016/28

Service Chef de file :

J3-Collèges

Service(s) associé(s) :

Résumé :

L'avenir des jeunes est une préoccupation essentielle du Conseil Départemental. Il s'agit d'offrir aux jeunes Bas-Rhinois les meilleures chances de réussite, de part les actions éducatives et de formation en faveur des jeunes. Le Département y consacrera 1 667 600 €.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'action				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
3141	F	Classes de découverte, accompagnement scolaire	630 000,00	370 000,00
3142	F	Autres actions éducatives et de formation	58 800,00	33 000,00
3142	I	Autres actions éducatives et de formation	0,00	-*
3143	F	Bilinguisme	1 220 000,00	1 210 000,00
3144	F	Accompagnement scolaire	58 600,00	54 600,00

L'école, lieu d'apprentissage et d'acquisition de connaissances, joue un rôle fondamental de socialisation et d'ouverture sur le monde. Elle permet de former les citoyens de demain et de faire naître chez eux l'envie de s'engager et de se préparer à leur vie d'adulte autonome et responsable. Le Conseil Départemental du Bas-Rhin contribue activement et s'engage pour développer des actions éducatives dans de nombreux domaines, aux côtés du Rectorat et de nombreux acteurs publics et associatifs.

Les champs investis par le Département en matière éducative concernent notamment :

- la mise en œuvre de ses compétences obligatoires que sont les collèges, l'enseignement artistique et l'action sociale ;
- la lecture publique ;
- ses établissements : les Archives, le château du Haut-Koenigsbourg et le Vaisseau qui bénéficient de mises à disposition d'enseignants de l'éducation nationale et créent leur propres actions éducatives, en lien avec les territoires ;
- des volets éducatifs intégrés dans la mise en œuvre de plusieurs de ses politiques (Agenda 21, prévention/jeunesse, politique culturelle et sportive, politique environnementale, politique des transports) ;
- la labélisation de structures telles que les Relais Culturels qui contribuent à l'éducation artistique et culturelle, et le partenariat avec d'autres acteurs locaux : Centre d'interprétation du Patrimoine, associations d'éducation populaire, centres socio-culturels...
- la politique de soutien à la langue régionale d'Alsace ;
- le développement de la citoyenneté européenne.

Ces différentes offres ainsi que celles de ses partenaires sont présentées dans un document diffusé auprès de la communauté éducative, via le site internet du Conseil Départemental.

Le Département porte également des initiatives afin de développer la citoyenneté chez les jeunes et de favoriser le vivre-ensemble dans les collèges :

- Soutien aux classes de découverte organisées par les collèges ;
- Actions pédagogiques autour des économies d'énergie, de la découverte de l'entreprise et l'aide à l'orientation professionnelle et de la transmission du plaisir de la lecture ;
- Promotion du bilinguisme dans l'espace transfrontalier, favorisant la citoyenneté européenne et l'ouverture à l'Autre, plus importantes que jamais aujourd'hui ;
- Dispositif départemental d'accompagnement à la scolarité, afin de favoriser la réussite scolaire des collégiens.

3141 - Classes de découverte

Au titre de son engagement départemental pour la jeunesse, le Conseil Départemental subventionne des voyages scolaires organisés par les collèges publics et privés.

La participation départementale est fixée aux conditions suivantes :

- une aide de 5 € par collégien et par nuitée
- prise en compte de la durée de séjour égale au minimum à 4 nuitées et 9 nuitées maximum
- une participation limitée au maximum à 30% des effectifs par collège
- prise en compte des voyages durant le moins de juin.

En ce qui concerne les visites du Struthof et du Mémorial de l'Alsace-Moselle à Schirmeck, le Département, depuis décembre 2015, subventionne intégralement les frais de transport et les entrées pour les élèves des classes de troisième.

3142 – Autres actions éducatives et de formation

L'accompagnement des démarches Agenda 21 des collèges visant à sensibiliser les collégiens au développement durable sera poursuivi. Cette démarche volontaire se fait à partir d'un programme d'actions réalisées au sein de l'établissement et impliquant les élèves, l'équipe éducative et les services techniques et administratifs.

La collectivité soutient également des associations présentant des activités éducatives engagées librement par les collèges.

L'association Alter Alsace Energies

Le Département apporte son soutien aux collèges qui réduisent leurs dépenses énergétiques par la démarche Bonus Energie. Ainsi, les collégiens peuvent prendre conscience des grands enjeux liés à l'énergie, de l'impact de la consommation énergétique sur l'environnement, et la démarche peut faire changer les pratiques individuelles et collectives dans un souci d'amélioration continue. Le projet comporte deux volets distincts mais complémentaires :

- le premier met en place un mode de partenariat avec les collèges reposant sur un engagement réciproque. Il comprend notamment un intéressement aux économies d'énergie et un nouveau mode de calcul des dotations de viabilisation depuis 2012.
- le second consiste à apporter un accompagnement technique et pédagogique visant l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges (actions pédagogiques au sein des collèges, à destination des élèves, des professeurs et/ou des personnels administratifs et techniques ; mise en place d'un outil de suivi des consommations, séances d'accompagnement technique à la maîtrise des systèmes de chauffe pour les agents techniques des collèges.. Cet accompagnement, financé par le Département, est assuré par l'association Alter Alsace Energies. Il est proposé d'accorder à l'association Alter Alsace Energies pour 2016 une subvention de 10 000 €.

Le Conseil Départemental contribue aux enjeux de la maîtrise de la lecture par tous, de développement d'une offre culturelle de qualité au service des territoires, de l'accès à la formation et aux savoirs et du maintien d'une pratique de lecture chez les jeunes. Le contrat d'objectifs triennal 2014-2016 avec La Ligue de l'enseignement porte sur la transmission et l'acquisition des savoirs, au travers d'une politique de lutte contre l'illettrisme, axée sur la découverte du plaisir de la lecture auprès de collégiens. Il s'articule autour du développement de l'action Lire et Faire Lire, en collaboration avec le réseau de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin. A ce titre, il est proposé une subvention annuelle maximum de 13 000 €, calculée au prorata des dépenses totales engagées.

Le dispositif des mini-entreprises consiste à créer une entreprise pour permettre aux élèves de découvrir le monde quotidien d'une entreprise, son fonctionnement, ses métiers. Cette création est initiée par un groupe d'élèves accompagnés par des enseignants et un conseiller en entreprise pour une année scolaire. Le projet s'adresse aux classes de collège, lycée, à de jeunes adultes en formation post-bac et, depuis récemment, inscrits dans une mission locale. Le contrat d'objectifs triennal 2013-2015 entre le Département et l'association « Entreprendre pour apprendre Alsace » arrivant à échéance, il est proposé de verser une aide de 10 000 € en 2016 pour la mise en œuvre de ces actions.

3143 – Bilinguisme

En septembre 2015, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin ont décidé de poursuivre ensemble une politique volontariste en faveur de la langue-culture régionale en mettant en commun leurs expériences et compétences. C'est pourquoi les deux collectivités coordonneront à l'avenir étroitement leurs orientations et réflexions portant sur cette politique, en lien avec les autres partenaires signataires.

Une meilleure maîtrise de la langue régionale d'Alsace, encouragée dès le plus jeune âge, est en effet un atout majeur pour l'insertion sur le marché de l'emploi rhénan et franco-allemand.

La collectivité soutient 2 dispositifs :

Le fonds de concours Langue et Culture Régionales (LCR)

L'Education Nationale, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin et le Département du Bas-Rhin financent conjointement la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif. Ils ont décidé, à l'issue des Assises du bilinguisme organisées en 2014, de poursuivre et de renforcer leur partenariat dans une approche sur le long terme, en allant au-delà d'une période de 4 ou 5 années, retenue jusqu'à présent.

Dans ce contexte nouveau, une convention cadre d'une durée de 15 ans (2015-2030) a été élaborée par l'Etat et les 3 collectivités partenaires, portant sur la stratégie globale dans les domaines éducatif, économique culturel et sociétal.

La convention opérationnelle (anciennement quadripartite) est déclinée à partir de la convention cadre. Elle porte sur une durée plus courte (2015-2018) et correspond aux années scolaires. Cela devrait permettre de suivre l'emploi des moyens, l'évolution des actions et de pouvoir les réajuster rapidement. L'accent de cette politique est plus particulièrement mis sur l'apprentissage précoce de la langue régionale.

Il est proposé de reconduire en 2016 la contribution départementale annuelle à hauteur de 1 000 000 €.

L'Association pour le Bilinguisme dès la Classe de Maternelle (ABCM-Zweisprachigkeit)

Par délibération du 9 octobre 1995, le Conseil Général a décidé de subventionner les classes associatives maternelles bilingues hors contrat. Le Département attribue une subvention annuelle à l'Association pour le Bilinguisme dès la Classe de Maternelle (ABCM-Zweisprachigkeit) qui gère l'ensemble des associations locales chargées de mettre en œuvre l'enseignement bilingue.

L'intervention du Département du Bas-Rhin se présente sous la forme d'une aide forfaitaire annuelle de 20 000 € par classe maternelle et élémentaire hors contrat dans le Bas-Rhin, soit 210 000 € par an. Le Département du Haut-Rhin et la Région interviennent également

à hauteur de 20 000 € par classe située sur leur périmètre d'intervention. Une réflexion doit s'engager avec le Département du Haut-Rhin, La Région et le Rectorat sur le devenir de la participation de la collectivité à cette action.

3144 - Accompagnement scolaire

Le 2 juin 1997, le Département a mis en place un dispositif départemental d'accompagnement à la scolarité, afin de favoriser la réussite scolaire des collégiens bas-rhinois. Une charte a été signée le 4 septembre 1997 entre le Département, l'Etat, l'Inspection académique et la Délégation régionale du fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles. Elle met l'accent sur l'acquisition, par les élèves, de méthodes de travail pour mieux « apprendre à apprendre ». Ces actions peuvent venir en complément du soutien scolaire donné par l'éducation nationale dans le cadre de l'enseignement général. Les modalités d'intervention prennent en compte les actions proposées par les associations, sous réserve :

- de leur validation par le principal du collège,
- d'une participation aux seuls frais de formation et de rémunération,
- d'un plafonnement à 40% du montant des frais de formation et de rémunération.

L'objectif est de rendre l'ensemble de ces dispositions complémentaires, en préservant les partenariats avec les associations, organismes (CAF, Acsé) et communes intervenant dans le dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité).

Il est proposé de reconduire le dispositif en 2016 pour un montant de 54 600 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 314 - Actions éducatives et formation en faveur des jeunes.

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY